

## Bourses de réussite de la FESP – Programme de doctorat

Département de chimie

Mise à jour Janvier 2020

	Critères facultaires généraux	Montant	Exigences particulières du Département de chimie
<b>Bourses de soutien</b>			
<b>Bourse de soutien</b>	<b>Sessions 3 à 9; tous les étudiants si avancement jugé satisfaisant par la direction de programme</b>	<b>500 \$</b>	La remise d'un rapport de session d'une page (résumé des activités de recherche) est exigée à titre d'indicateur de progrès satisfaisant, pour les sessions 3 à 9 inclusivement, et est préalable au versement de la bourse. Le rapport devra être signé par l'étudiant et le directeur de recherche.  Pour les sessions 5 et 8 (sessions 4 et 7 dans le cas d'un passage accéléré), la remise du formulaire confirmant la tenue d'une rencontre informelle du Comité de thèse remplacera le rapport de session.  <u>Pour les étudiants en cotutelle</u> : le calendrier des rencontres informelles pourrait être différent.
	Session(s) du versement		4 à 10 (à la session suivant celle pour laquelle la prime est octroyée).
<b>Bourse d'admission au doctorat pour étudiant non admissible à la bourse d'admission de l'UL</b>	<b>Ne pas recevoir la bourse d'admission décernée par l'Université Laval</b>	<b>2 000 \$</b>	Session 1 - 1 000 \$ Session 2 - 1 000 \$
	Session(s) du versement		1 et 2
<b>Bourses au mérite</b>			
<b>Bourse à la réussite I</b>	<b>Réussite de l'épreuve I à la session prévue par le programme</b>	<b>750 \$</b>	Réussite de l' <i>Examen de doctorat</i> (CHM-8000).
	Condition de réussite		Remise des documents et réussite de l'examen.
	Session de réussite		Session 2, pour les étudiants ayant fait un passage accéléré. Session 3, pour les étudiants admis directement au programme de doctorat. <u>Pour les étudiants en cotutelle</u> : l'examen peut avoir lieu à une autre session à condition qu'une entente en ce sens soit conclue avec la direction de programme au moins une session avant la session prévue (1 ou 2, selon le cas) pour la tenue de l'examen de doctorat.
	Session du versement		À la session suivant celle de la réussite de l' <i>Examen de doctorat</i> .
<b>Bourse à la réussite II</b>	<b>Réussite de l'épreuve II à la session prévue par le programme</b>	<b>1 000 \$</b>	Réussite du <i>Séminaire de doctorat</i> (CHM-8100).
	Session maximale de réussite		Au plus tard, à la session 8 de l'inscription. Lorsque la 8 <sup>e</sup> session d'inscription correspond à la session d'été, l'étudiant est éligible à recevoir la bourse si son séminaire de doctorat est présenté au mois de septembre de la 9 <sup>e</sup> session d'inscription au doctorat. <u>Pour les étudiants en cotutelle</u> : le séminaire peut avoir lieu à une session ultérieure, à condition qu'une entente en ce sens soit conclue avec la direction de programme au plus tard à la session 7.
	Session du versement		À la session suivant celle du séminaire.

## Bourses de réussite de la FESP – Programme de doctorat

Département de chimie

Mise à jour Janvier 2020

	Critères facultaires généraux	Montant	Exigences particulières du Département de chimie
<b>Bourse pour publication</b>	<b>Prime pour une publication scientifique selon les règles et les échéances prévues par le programme (au plus tard la 12<sup>e</sup> session)</b>	<b>750 \$</b>	Article scientifique accepté pour publication dans une revue scientifique avec comité de lecture. Accessible une seule fois pendant le doctorat.
	<i>Session maximale pour la publication</i>		12
	<i>Session du versement</i>		2 à 13 (à la session suivant celle de la publication).
<b>Bourse pour communication scientifique</b>	<b>Prime pour une communication scientifique selon les règles et les échéances prévues par le programme (au plus tard la 12<sup>e</sup> session)</b>	<b>1 000 \$</b>	Présentation des résultats de recherche (orale ou affiche) lors d'un congrès international à l'extérieur du Canada. Accessible une seule fois pendant le doctorat. Ce montant sera déduit du rapport de dépenses de voyage de l'étudiant. Si le total du rapport de dépenses est inférieur à 1 000 \$, aucun montant supplémentaire ne sera remis à l'étudiant.
	<i>Session maximale pour la communication</i>		12
	<i>Session du versement</i>		2 à 13 (à la session suivant celle de la présentation lors d'un congrès international).
<b>Prime à la diplomation</b>	<b>Prime pour dépôt initial à l'intérieur de la durée MÉDIANE et selon les conditions de chaque programme</b>	<b>1 500 \$</b> <b>OU</b> <b>1 000 \$</b>	La durée médiane du dépôt initial au doctorat en chimie est : 16, pour les étudiants ayant fait un passage accéléré (M.Sc et Ph.D) 15, pour les étudiants admis directement au programme de doctorat.  Si le dépôt initial est effectué <b>avant</b> la session maximale fixée (Session 15 ou moins pour les étudiants ayant fait un passage accéléré – Session 14 ou moins pour les étudiants admis directement au programme)  Si le dépôt initial est effectué <b>à la session maximale fixée</b> (Session 16 pour les étudiants ayant fait un passage accéléré – Session 15 pour les étudiants admis directement au programme)
	<i>Période de calcul de la médiane</i>		10 ans
	<i>Moment du versement</i>		Après la soutenance.
<b>Bourses d'excellence</b>			
<b>Bourse d'excellence selon règles établies par direction de programme</b>	<b>Bourse pour performance exceptionnelle</b> <i>Les bourses d'excellence sont administrées par le Comité paritaire facultaire et seront en fonction des fonds disponibles</i>	<b>Variable selon enveloppe budgétaire</b>	<b>Performance exceptionnelle à l'examen de doctorat</b> Examen de doctorat (CHM-8000) <b>Performance exceptionnelle au séminaire de doctorat</b> Séminaire de doctorat (CHM-8100) <b>Performance exceptionnelle lors d'une publication scientifique</b>
	<i>Session maximale pour l'éligibilité</i>		Au plus tard, à la session 12.
	<i>Session du versement</i>		À la session d'octroi de la bourse, au plus tard à la session 12.
	<i>Ordre de priorité</i>		L'ordre de priorité et le nombre des différents prix d'excellence seront déterminés à chaque année en fonction des dossiers de candidatures. L'étudiant est admissible à une bourse de performance, une seule fois pendant la durée de son programme.

Session : fait référence à la première inscription au programme.